

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
Website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION
Trente-deuxième session ordinaire
10 - 11 février 2019
Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/20(XXXII)
Original : anglais

**RAPPORT DE S.E. PAUL KAGAME, PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU RWANDA, SUR L'OBSERVATOIRE DU SIDA EN
AFRIQUE (AWA) RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES RÉSULTATS
DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LE LEADERSHIP DANS LE
FINANCEMENT DE LA SANTÉ**

Introduction

1. Les objectifs d'Aids Watch Africa (AWA) sont notamment d'assurer la conduite et la maîtrise de la riposte africaine au sida, à la tuberculose et au paludisme, la mobilisation de l'action, une riposte efficace et des ressources suffisantes, la responsabilisation dans la réalisation des objectifs convenus et la diffusion des informations sur les décisions à prendre.
2. Au 31^e sommet de l'UA à Nouakchott, les chefs d'État et de gouvernement de l'AWA ont tenu une réunion statutaire au cours de laquelle ils ont adopté la décision Assembly / AU / Dec.709 (XXXI), dont la mise en œuvre s'est concentré depuis lors sur les thèmes exposés ci-après :
3. Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre de la décision de la Conférence sur le rapport de l'Observatoire du sida en Afrique (AWA), qui a été examiné en juillet 2018 par les chefs d'État et de gouvernement à Nouakchott, (République islamique de Mauritanie). Le rapport fait le bilan des principales réalisations d'AWA, dont il souligne notamment le rôle de leadership, de plaidoyer et de responsabilité qu'il peut encore jouer pour améliorer la santé des populations africaines:

I. ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT NATIONAL DANS LA SANTÉ

RÉUNION DES DIRIGEANTS AFRICAINS: INVESTIR DANS LA SANTÉ

4. La République du Rwanda et la Commission de l'Union africaine organisent une réunion des dirigeants africains sous le thème: investir dans la santé. Cette réunion se tiendra le 9 février 2019.
5. La réunion rassemblera des chefs d'État et de gouvernement, des ministres de la Santé et des Finances, des parlementaires, des dirigeants du secteur privé et des mécanismes de financement de la santé mondiale. Elle vise à atteindre les objectifs suivants:
 - Engagement des chefs d'État et de gouvernement africains à accroître les ressources financières nationales consacrées à la santé et, le cas échéant, à apporter des contributions aux organisations participantes;
 - Engagement du secteur privé - en particulier des entreprises africaines; et
 - Engagement des organisations participantes à collaborer / coopérer / co-investir, notamment dans des mécanismes de financement innovant et dans des éléments de systèmes stratégiques (chaîne d'approvisionnement, systèmes de données, etc.)

LE RAPPORT EXPOSE LE FINANCEMENT NATIONAL DE LA SANTÉ comme suit:

ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT INTERNE DANS LE SECTEUR DE LA SANTE EN VUE DE RÉALISER « L'AFRIQUE QUE NOUS VOULONS »

- L'Afrique abrite 16% de la population mondiale et représente 24% de la charge de morbidité mondiale. Quand bien même il fait face à environ 100 événements de santé publique chaque année, le secteur sanitaire en Afrique est largement sous-financé et ne reçoit que 1% des dépenses mondiales consacrées à la santé.
- Face aux décennies de sous-investissement en matière de santé, les États membres de l'UA se sont engagés à accroître leurs investissements internes dans le domaine de la santé et à assurer le suivi de ces investissements chaque année au niveau des chefs d'État par le biais de la Fiche d'évaluation et de résultats du financement national de la santé.
- Face à l'objectif visant à accroître le pourcentage du budget de l'État consacré à la santé, 30 États membres ont augmenté leurs investissements dans le secteur de la santé, tandis que 21 États membres les ont diminués entre 2015 et 2016.
- l'investissement interne augmente toutefois trop lentement. Pour y remédier, nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, avons convoqué une réunion des dirigeants africains - Investir dans la santé, qui se tiendra le 9 février 2019 à Addis-Abeba (Éthiopie) pour examiner les progrès, les défis et les prochaines étapes nécessaires à un financement accru des systèmes de santé et à la réalisation de la couverture de santé universelle en Afrique;

Nous:

- **Affirmons** que les États membres de l'Union africaine peuvent et doivent faire plus pour honorer leurs engagements en augmentant chaque année de manière substantielle leurs investissements nationaux dans la santé, et **exhortons** le secteur privé et les mécanismes mondiaux de financement de la santé à accroître leurs investissements pour répondre aux priorités de la santé en Afrique ;
- **Notons avec préoccupation** que seuls quatre pays développés respectent constamment l'engagement d'allouer 0,7% du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement et **lançons un appel** aux partenaires de développement pour qu'ils donnent suite à leurs engagements;
- **Nous engageons** à renforcer les systèmes nationaux de financement de la santé, notamment en réduisant la fragmentation, en étudiant la mise en place de régimes nationaux d'assurance maladie (le cas

échéant), en renforçant les capacités à acheter des services de manière efficace et en intensifiant les efforts visant à améliorer la prévention, le rapport qualité-prix et l'efficacité d'allocation;

- **Nous engageons** à renforcer la cohérence entre les secteurs public et privé et avec les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux afin de créer des synergies pour une santé durable, efficace, efficiente et équitable pour tous;
- **Demandons** aux États membres de réorienter les dépenses de santé et les systèmes de santé en fonction des maladies et des conditions qui, tout au long du cycle de vie, ont le plus grand impact sur la mortalité et le développement du capital humain;
- Invitons les États membres à renforcer leurs capacités de gestion des finances publiques pour contribuer à améliorer le recouvrement des recettes et / ou à augmenter la part des recettes fiscales perçues en pourcentage du PIB, grâce à une fiscalité générale équitable et efficace et à un meilleur système de collecte des recettes, ainsi qu'au renforcement des capacités des ministères des finances et des autorités fiscales pour y parvenir.

AUTRES REALISATIONS IMPORTANTE D' AWA EN 2018

1. Fiche d'évaluation et de résultats du financement national de la santé en Afrique

6. La Commission de l'Union africaine, avec l'appui de ses partenaires, a procédé à une large diffusion, après son adoption par la Conférence, de la Fiche d'évaluation et de résultats 2018 du financement national de la santé en Afrique, afin de promouvoir la transparence et la responsabilisation en matière d'investissements nationaux privés et publics et le soutien international en matière de santé.

7. La Fiche d'évaluation et de résultats du financement national de la santé en Afrique sera bientôt numérisée, ce qui créera une base solide pour un pôle de connaissances numérique sur le financement de la santé en Afrique, à même de permettre aux responsables africains d'obtenir des données probantes aux fins de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions.

2. Création de l'Agence africaine du médicament en vue de soutenir l'harmonisation des réglementations, l'enregistrement des produits médicaux et la mise en œuvre du Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA)

8. Le document relatif au traité sur l'Agence africaine du médicament doit être approuvé lors de cette trente-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'UA.

9. Le traité portant création de l'Agence africaine des médicaments (AMA) jouera un rôle déterminant dans l'amélioration de la coordination et le renforcement des initiatives continentales visant à harmoniser les réglementations en matière de

produits pharmaceutiques, fournira des orientations et un soutien techniques pour améliorer l'accès à des produits médicaux et des technologies de la santé sûrs et efficaces sur le continent.

10. La Commission de l'Union africaine coopère déjà avec les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations régionales de la santé (ORS) en vue de sa mise en œuvre;

11. L'Agence du NEPAD et la Commission de l'Union africaine collaborent avec les États membres de l'UA au renforcement des centres d'excellence régionaux en matière de réglementation afin de renforcer les capacités des professionnels de la réglementation des produits médicaux. Les États membres bénéficient également d'un soutien dans la mise en œuvre de la loi type de l'UA sur la réglementation des produits médicaux, tandis que les CER facilitent les réformes réglementaires et juridiques aux niveaux continental, régional et national.

3. Position africaine commune à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la tuberculose

12. La Commission de l'Union africaine a collaboré avec les directeurs de programme des États membres, les ministres de la Santé, les organes de l'UA, les CER, les ORS, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement, et a élaboré la Position africaine commune sur la tuberculose, qui a été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement à Nouakchott.

13. La Commission de l'Union africaine a largement diffusé la Position africaine commune sur la tuberculose auprès des principales parties prenantes. Cette position a été présentée en tant que contribution de l'Afrique lors des négociations à New York qui ont abouties à l'adoption, en septembre 2018, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Déclaration politique des Nations Unies sur la lutte contre la tuberculose.

4. Lancement et déploiement de la campagne « Zéro paludisme, je m'engage »

14. Suite de la demande formulée par les chefs d'État et de gouvernement à la Commission de l'Union africaine et au Partenariat visant à faire reculer le paludisme, de coordonner leurs efforts avec les États membres et de faciliter le lancement et le déploiement de la campagne « Zéro paludisme, je m'engage ».

15. Neuf pays ont, à ce jour, lancé ladite campagne et plus de trente autres ont manifesté leur intérêt pour son lancement et son déploiement.

16. Trente-neuf pays ont déployé, aux niveaux national et infranational, des fiches d'évaluation et de résultats de la lutte contre le paludisme et pour son élimination, ainsi que des plans de suivi des mesures de lutte.

17. En outre, parmi les priorités essentielles auxquelles il faudra répondre, il convient de noter la suppression des obstacles à l'accès aux produits de nouvelle génération afin de lutter contre la résistance aux antibiotiques et promouvoir la production locale, vaincre la résistance des vecteurs de la maladie, renforcer les

fiches d'évaluation et de résultats de la lutte contre le paludisme et les plans de suivi des mesures de lutte au niveau national; et élaborer un cadre de suivi et d'évaluation pour la campagne « Zéro paludisme, je m'engage »..

5. Cadre d'action et de responsabilisation pour mettre fin à la tuberculose et Fiche d'évaluation et de résultats de la lutte contre la tuberculose en Afrique

18. La Commission de l'Union africaine a procédé à une large diffusion, auprès des États membres, du Cadre de responsabilisation pour mettre fin à la tuberculose et de la Fiche d'évaluation et de résultats de la lutte contre la tuberculose en Afrique après leur adoption par la Conférence. La Commission s'engage à assurer le suivi de ces instruments.



CONFÉRENCE DE L'UNION
Trente-deuxième session ordinaire
10 - 11 février 2019
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

Assembly/AU/Draft/Decl...(XXXII)
Original : anglais

PROJET

**DÉCLARATION DE LA RÉUNION DES
DIRIGEANTS AFRICAINS: INVESTIR DANS LA SANTÉ**

**«ENGAGEMENTS D'ADDIS-ABEBA EN VUE D'UNE RESPONSABILITÉ
PARTAGÉE ET D'UNE SOLIDARITÉ UNIVERSELLE POUR
UN FINANCEMENT ACCRU DE LA SANTÉ»**

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à l'occasion de la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union, les 10 et 11 février 2019 à Addis-Abeba (Éthiopie), avons examiné les progrès, les défis et les prochaines étapes nécessaires à un financement accru des systèmes de santé et à la réalisation de la couverture de santé universelle en Afrique;

Prenant note des principaux résultats de la réunion des dirigeants africains - Investir dans la santé, nous avons réaffirmé notre volonté d'accroître les investissements nationaux dans le secteur de la santé et avons exhorté le secteur privé et les mécanismes internationaux de financement de la santé à augmenter leurs investissements pour répondre aux objectifs prioritaires de l'Afrique en matière de santé;

Rappelant en outre l'Agenda 2063, plan directeur de la transformation socio-économique de l'Afrique, qui appelle à un accroissement des investissements nationaux en faveur de systèmes de santé renforcés pour jeter les bases d'une croissance forte et inclusive, de la prospérité, de la paix et de la transformation structurelle ; la Stratégie pour la santé en Afrique (2016-2030), qui vise à renforcer les systèmes de santé, la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire en Afrique ; le Cadre catalytique pour mettre fin au SIDA, à la tuberculose et au paludisme en Afrique à l'horizon 2030 ; le Plan d'action de Maputo (2016-2030) pour l'accès universel à des services complets de santé sexuelle et reproductive en Afrique, documents qui ont tous été approuvés par la Conférence en 2016, ainsi que la Déclaration sur «l'accès universel à la vaccination comme fondement de la santé et du développement en Afrique» adoptée par les ministres africains de la Santé en 2016 et la Déclaration de 2017 par laquelle les dirigeants africains s'engagent à accélérer la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) ;

Soulignant le vaste programme de santé et de développement de l'Agenda 2030 et les efforts soutenus de plaidoyer en faveur de la santé en tant qu'élément essentiel du développement durable et de la sécurité économique;

Soulignant également que l'objectif 3 de développement durable (ODD 3) visant à assurer l'accès de tous aux soins de santé, objectif qui ne peut se réaliser sans un leadership solide et une collaboration multisectorielle, au niveau national, et sans le soutien des partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que du secteur privé;

Notant que la Fiche d'évaluation et de résultats de 2018 sur le financement interne de la santé en Afrique montre que 36 des 55 États membres de l'UA (65,5%) ont augmenté leur part de PIB consacré à la santé par rapport à l'exercice précédent;

Constatant avec préoccupation qu'en dépit de cet investissement accru dans la santé, seuls 2 des 55 États membres de l'UA ont atteint l'objectif visant à consacrer au moins 15% du budget de l'État à la santé et que cet investissement n'atteint en aucun cas l'objectif de 86,30 dollars EU par habitant;

Préoccupés également par le fait que seuls quatre pays à revenu élevé respectent systématiquement l'engagement d'allouer 0,7% du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement;

Conscients que les réalisations des dix-huit (18) dernières années en matière de couverture universelle en santé ont été largement tributaires de la volonté politique et de l'engagement des plus hautes autorités africaines ainsi que des partenariats

stratégiques à tous les niveaux;

Conscients de l'importance de la santé au même titre que celle de l'éducation dans le développement du capital humain nécessaire à la croissance économique, à la stabilité, à la paix et à la sécurité;

Prenant acte des prochaines reconstitutions du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et de L'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), ainsi que de l'importance de la récente reconstitution du Mécanisme de financement mondial (GFF), et des demandes aux États membres de l'Union africaine et aux partenaires de développement pour qu'ils soutiennent activement ces efforts de reconstitution et l'élaboration d'un plan d'action mondial;

Affirmant que le financement durable et diversifié de la santé est une responsabilité partagée qui ne peut être réalisée sans une solidarité mondiale et des efforts collectifs;

VOULONS SOLENNELLEMENT:

1. **NOUS FÉLICITER** des efforts qui se poursuivent aux niveaux mondial, continental, régional et national pour maintenir le financement de la santé au premier rang des priorités politiques;
2. **NOUS FÉLICITER ÉGALEMENT** du soutien qu'apportent les partenaires internationaux au développement et les mécanismes mondiaux de financement de la santé pour accroître les investissements en santé dans un contexte où les priorités en matière de développement se font concurrence;
3. **RÉAFFIRMER** notre engagement à mobiliser davantage de ressources nationales et une fiscalité progressive en faveur de la santé;
4. **INVITER** le secteur privé à soutenir et à investir dans l'élargissement de l'accès à des services de soins de santé de qualité, à réaliser l'accès universel aux services de santé et à garantir la sécurité sanitaire du continent;
5. À cette fin, **NOUS NOUS ENGAGEONS A:**
 - i. **Accroître** les investissements nationaux dans la santé, améliorer les systèmes de financement de la santé et intensifier les efforts visant à mieux établir les priorités et à améliorer l'efficacité de l'action en l'adaptant au contexte afin que chaque pays puisse suivre son propre chemin pour atteindre et maintenir la couverture sanitaire universelle et que les populations du continent africain puissent bénéficier de services de prévention, de diagnostic, de traitement et de soins de qualité, accessibles et abordables sans s'exposer à des difficultés financières;
 - ii. **Mobiliser** des ressources financières suffisantes et durables pour renforcer les systèmes de santé, en particulier les soins de santé primaires et les institutions nationales de santé publique, et parvenir à la couverture sanitaire universelle;
 - iii. **Encourager** une plus grande coopération entre les secteurs public et privé afin de créer des synergies susceptibles d'assurer une santé pour

tous durable, efficace, efficiente et équitable et de garantir la sécurité sanitaire de la population;

- iv. **Demander** à la Commission de l'Union africaine et à ses partenaires de veiller à ce que des stratégies soient mises en place pour assurer un financement diversifié, équilibré et durable de la santé grâce à l'élaboration de plans et de stratégies d'investissement stratégiques dans le secteur de la santé associant le secteur privé;
- v. **Demander** également à la Commission de l'Union africaine de collaborer avec ses partenaires à la création de centres régionaux de financement de la santé afin d'aider les ministères concernés (notamment les ministères des Finances et de la Santé) et leurs partenaires à catalyser, recueillir et adapter les innovations et les meilleures pratiques en matière de financement interne de la santé et à combler les lacunes en la matière; et demander aux partenaires multilatéraux, bilatéraux et au secteur privé de soutenir ces centres et de les utiliser pour harmoniser leurs efforts avec ceux des États membres pour accroître le financement interne de la santé, notamment en améliorant la fiscalité et d'autres mécanismes de financement;
- vi. **Inviter** la Commission de l'Union africaine à collaborer avec ses partenaires pour améliorer le suivi du financement de la santé grâce à une meilleure mise en œuvre annuelle et à une diffusion plus large des comptes nationaux de la santé;
- vii. **Inviter également** la Commission de l'Union africaine à diriger l'élaboration d'un «*outil de suivi des progrès*», qui viendra compléter la *Fiche d'évaluation et de résultats sur le financement interne de la santé en Afrique* en permettant aux États membres de l'UA de suivre les progrès graduellement accomplis en vue de l'accroissement des ressources financières internes pour la santé et de leur affectation, leur mise en commun et leur utilisation efficaces et efficientes;
- viii. **Appeler** les États membres à renforcer leurs capacités de gestion des finances publiques pour améliorer la collecte des impôts et / ou accroître la part des recettes fiscales collectées en pourcentage du PIB, grâce à une fiscalité générale équitable et efficace et à un meilleur système de collecte des recettes, et à renforcer les capacités des ministères des Finances et des Administrations fiscales pour atteindre ces objectifs;
- ix. **Appeler également** les États membres à réorienter les dépenses de santé vers les maladies et les conditions qui, tout au long du cycle de vie, ont le plus grand impact sur la mortalité et le développement du capital humain, en ayant recours à diverses actions visant à les combattre avec le plus d'efficacité;
- x. **Renforcer** les systèmes nationaux de financement de la santé, notamment en réduisant la fragmentation, en étudiant la mise en place de régimes nationaux d'assurance maladie (le cas échéant), en renforçant les capacités à acheter des services de manière efficace et en intensifiant les efforts visant à améliorer la prévention, le rapport qualité-prix et l'efficacité d'allocation. Les États membres doivent également favoriser une plus grande coordination avec leurs partenaires

multilatéraux et bilatéraux, notamment la Banque africaine de développement, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et le Mécanisme de financement mondial; De même, ces organisations collaboreront avec certains pays pionniers afin de mettre au point des mécanismes qui permettront à ces derniers d'accéder auxdits fonds afin de soutenir les plates-formes et systèmes nationaux de santé (achats, chaîne d'approvisionnement, etc.) et, le cas échéant, les systèmes publics et privés d'assurance maladie;

- xi. **Demander** à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la réunion des dirigeants africains - Investir dans la santé et de faire régulièrement rapport à la Conférence;
- xii. **Demander également** la Commission et à ses partenaires de soutenir la mise en œuvre des engagements pris en matière de financement de la santé et d'élaborer un cadre de responsabilisation permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente Déclaration;
- xiii. **Exprimer notre gratitude** à S.E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, pour avoir organisé la réunion des dirigeants africains - Investir dans la santé;
- xiv. **Désigner** S.E.M. le Président Paul Kagame en tant que leader pour la promotion du financement national de la santé.

Fait à Addis-Abeba, (République fédérale démocratique d'Éthiopie), le 11 février 2019

2019-02-07

Draft rules of procedure of the specialized technical committee on finance, monetary affairs, economic planning and integration

Africa Union

African Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/6511>

Downloaded from African Union Common Repository